

# LE TEMPS

---

Vie numérique Dimanche 5 mai 2013

## «On ne mesure pas l'impact du Big Data sur la sphère privée»

Par Propos recueillis par Mehdi Atmani

**«Je pars en guerre contre le Big Data» Le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, Hanspeter Thür, soutient une révision de la loi dans le domaine pour l'adapter à la réalité de la société de l'information**

Préposé à la protection des données et à la transparence pour la Confédération depuis 2001, Hanspeter Thür a notamment fait parler de lui sur deux sujets majeurs: les réseaux sociaux et le secret bancaire. Avec le développement fulgurant des technologies de l'information et Internet, l'ex-président du parti écologiste s'attaque aujourd'hui au Big Data. L'Argovien s'inquiète de la croissance exponentielle des données privées qui circulent librement sur la Toile et de leur commercialisation. Le préposé évoque aussi l'Open Data. Il plaide pour une stratégie nationale en matière de libre accès aux données publiques des administrations.

**Le Temps: Avec Internet, il est possible de connaître pratiquement tout d'un individu. La sphère privée existe-t-elle toujours?**

**Hanspeter Thür:** Oui, je crois, même si la collecte et le traitement de données personnelles ne cessent de croître depuis plusieurs années.

**- Quelle part de nous reste donc encore privée?**

- Cela dépend des individus et de leur rapport aux réseaux. Chaque citoyen doit poser les limites pour protéger sa sphère privée. Si, par exemple, vous souscrivez aux conditions générales de Facebook, vous consentez à fournir vos données privées. Ce choix devrait être libre et informé et vous devriez en connaître les implications. Facebook n'étant pas des plus transparents, il faut admettre qu'il est difficile pour l'utilisateur d'évaluer toutes les implications de ses choix.

**- Facebook change souvent ses conditions générales. En tant qu'utilisateur, je n'ai que le choix entre la désinscription du site ou l'acceptation des nouvelles conditions...**

- En effet, et c'est un vrai problème qu'il nous est difficile de régler. Un bon utilisateur se doit donc de se renseigner en permanence sur les changements pratiqués par Facebook. On peut aussi décider de ne pas être membre du réseau social. Libre à chacun.

**- Je paie un voyage avec ma carte de crédit. Ma banque connaît le montant de la transaction, le lieu, l'heure, ma destination de vacances... Avec la démocratisation du paiement en ligne, par exemple, mon profil de consommateur s'établit très facilement. Si je suis au fait de fournir ces données, existe-t-il vraiment une alternative?**

- Oui, vous avez le choix de ne pas avoir de carte de crédit. Par contre, si vous en possédez une, il vous faut contrôler ce que l'institut émetteur de la carte fait de vos données privées. Les garde-t-il

pour lui? Les transmet-il à d'autres prestataires? Il en va de la responsabilité individuelle de vérifier régulièrement ce qu'il advient de ses données, notamment en exerçant son droit d'accès. On oublie trop souvent que nous avons le droit d'exiger, de la part des sociétés de services auxquelles nous sommes affiliés, de la transparence sur le traitement des données qui nous concernent.

**- La révision de la loi sur la transparence de juin 2006 – la LTrans – assure aux Suisses le droit d'accès sur demande à toutes les informations publiques des administrations. Malgré tout, la Confédération se montre frileuse face à l'Open Data alors qu'un nombre toujours plus important de pays étrangers s'ouvrent au mouvement. La législation est-elle toujours adaptée à notre société de l'information?**

- La loi sur la transparence n'a pas été construite sur la même vision que l'Open Data. La LTrans se base sur une approche passive de la transparence. Le citoyen doit faire une demande auprès des administrations fédérales pour accéder aux documents souhaités. Quant au mouvement Open Data, il se fonde sur une approche active puisqu'il milite pour que les données publiques soient mises automatiquement en libre accès pour être consultées par chaque citoyen. L'Open Data complète la loi sur la transparence, mais ne peut pas s'y substituer

**- Mais cette évolution n'oblige-t-elle pas la Suisse à réviser la loi?**

- Je ne crois pas. Par contre, c'est une nécessité d'ajouter quelques principes à la loi fédérale sur la protection des données (LPD).

**- Lesquels?**

- Le mouvement Open Data milite pour le libre accès à de grandes bases de données publiques. Très bien, sauf que la démarche pose problème si l'on recoupe ces bases de données entre elles. Avec les outils techniques d'analyse actuels, nous n'avons besoin que d'une ou deux informations pour établir le lien entre ces données et l'individu. Dès lors, la sphère privée de l'individu est mise en péril. C'est encore pire si l'on combine les données publiques avec le Big Data (les traces numériques que nous laissons au quotidien: achats, paiements, téléphonie, réseaux sociaux). Ce savoir-faire n'est plus l'apanage des experts en informatique. Cela m'inquiète.

L'autre problème touche à l'usage des données publiques. Rien ne garantit dans la loi ce qu'il adviendra de ces informations une fois leur mise en libre accès. Les administrations perdent tout contrôle sur l'utilisation des données qu'elles fournissent. Soyons clair, je n'occulte pas les aspects positifs de l'Open Data, je pointe les risques. Il faut en être conscient et réviser la loi en conséquence pour protéger la sphère privée de chaque citoyen et lui permettre d'avoir la maîtrise sur les données qui le concernent.

**- En 2011, des parlementaires ont déposé un postulat pour demander au Conseil fédéral de présenter un rapport ainsi qu'un plan directeur relatif au libre accès aux données publiques. Une demande rejetée par le Conseil fédéral «compte tenu des ressources nécessaires à l'exécution des travaux requis». Il sera difficile de freiner le développement de l'Open Data. Pour se prémunir contre certaines dérives, le gouvernement n'a-t-il pas intérêt à empoigner la problématique?**

- Oui, je pense qu'il serait temps. J'ai moi-même discuté avec ces parlementaires. Nous avons collaboré sur plusieurs projets pilotes en matière d'ouverture de données. C'était très instructif. Mais je leur ai dit la même chose. Aussi louable soit-il, le mouvement Open Data ne garantit pas le bon usage des données publiques, ni n'évacue le risque de la violation de la sphère privée. Le manifeste du mouvement Open Data ne mentionne pas un principe pourtant central: la finalité. Tant qu'il

n'indique pas dans quel but il utilise ces données, le gouvernement ne pourra pas aller de l'avant.

**- Certes, mais la Confédération n'a pas non plus manifesté un enthousiasme débordant pour l'Open Data. Vous la trouvez passive?**

- Il est vrai que le gouvernement n'est pas très actif dans ce domaine. Ce n'est ni positif ni négatif, tout dépend sous quel angle on analyse la situation. Je trouve que la Suisse manifeste un intérêt pour l'Open Data. Elle initie plusieurs projets dans le domaine. Par ailleurs, le gouvernement mène des discussions pour définir les enjeux de l'Open Data et y répondre de manière satisfaisante.

**- Pour l'heure, il n'existe aucune standardisation des données entre communes, cantons et Confédération. N'est-il pas nécessaire de mettre sur pied une stratégie nationale en matière d'Open Data?**

- C'est impératif. On ne favorise pas la transparence si chaque instance politique développe son propre mode de comptage statistique. Il serait raisonnable d'organiser le débat de manière centralisée au niveau suisse.

**- L'Open Data favorise-t-il la transparence au sein des administrations publiques? Permet-il aux Suisses d'être davantage actifs dans la gouvernance?**

- Ce n'est pas simple de répondre. Tout dépend de quelles informations nous parlons et dans quel domaine. Prenons par exemple le libre accès aux données météorologiques. Je ne pense pas que la gratuité favorise la transparence et la démocratie. Par contre, si l'on s'intéresse aux informations délivrées par les départements des finances cantonaux...

**- Depuis 2001, en qualité de préposé à la protection des données, vous vous êtes illustré dans les combats contre Google Street View, l'échange automatique des données bancaires ou Facebook. Quels sont vos nouveaux chevaux de bataille?**

- Je vais m'atteler à la problématique du Big Data. Le fait que, grâce aux algorithmes, l'on puisse désormais combiner des bases de données entre elles pour dresser le portrait d'un individu et prédire son comportement et ses besoins futurs m'inquiète. Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2001, Internet n'avait pas le pouvoir qu'on lui connaît aujourd'hui. Google avait trois ans, Facebook et Twitter n'existaient pas. Désormais nous luttons contre le volume exponentiel de données générées par les réseaux sociaux, Internet ou la téléphonie mobile. On en mesure encore mal les conséquences.

Les évolutions technologiques se greffent à cette problématique, car tous les outils qui permettent l'agrégation, l'enregistrement et l'analyse de ces données fragilisent davantage la sphère privée. A l'opposé, le Big Data est un formidable catalyseur d'idées et d'innovations. Tout cela est très ambigu. Mon défi consiste à favoriser le progrès tout en protégeant la sphère privée.

**- A quel point l'échange commercial de mes données privées est-il légal?**

- C'est une question difficile. Il est temps de clarifier la situation. Beaucoup d'informations commerciales circulent sur Internet. On devrait pouvoir demander à chaque personne si elle accepte que ses données privées transitent sur le réseau. Or la législation actuelle ne le permet pas. Je suis d'avis qu'il faut restreindre un peu le cadre dans lequel ces informations circulent. Et ce d'autant plus qu'il y a un nombre croissant de données qui sont erronées. Cela fait courir des dangers importants pour les personnes concernées. La loi sur la protection des données n'est plus adaptée à la réalité.

**- Est-ce que l'on va vers plus de fermeture?**

- Non, au contraire. La compréhension des risques apporte plus de transparence. Chacun doit savoir ce qu'il fait, ce qu'il fournit, pour quelle utilisation.

**- Comment protéger la sphère privée des Suisses sur Internet alors que le cyberspace ne connaît pas de frontières? Ne faudrait-il pas disposer de standards internationaux?**

- C'est déjà le cas. Internet a compliqué la protection de la sphère privée, mais les normes internationales existent. Il est impératif que la Suisse échange et trouve des solutions avec ses partenaires étrangers. Notre pays n'y parviendra pas tout seul. Il faut un débat global. Il est également urgent de mettre en place une cyberstratégie en matière de respect des droits et des libertés fondamentales et d'avoir en Suisse un véritable débat sur les enjeux et les risques du recours aux technologies de l'information et des communications.

**- La stratégie «Cybersanté Suisse» du Conseil fédéral prévoit la généralisation du dossier électronique du patient dès 2015. Cela vous inquiète?**

- Oui, parce que cette stratégie vise à favoriser l'échange de données du patient. De mon point de vue, cette stratégie n'est pas encore clairement définie. Qui seront les personnes autorisées à consulter le dossier électronique d'un patient? Sous quels critères? Qu'advient-il de ces données une fois le traitement médical achevé? Les questions sont multiples et les réponses nébuleuses.

**- Chaque canton sera libre de mettre cette stratégie sur pied comme il l'entend...**

- C'est problématique et cela compliquera davantage la protection de la sphère privée des patients.

**- La commissaire européenne à la Justice Viviane Reding veut contraindre les prestataires de services Internet actifs sur le territoire de l'UE à obtenir le consentement formel des citoyens dont ils détiennent les informations. Cette réglementation ne s'appliquera pas à la Suisse. Votre réaction?**

- Je salue les décisions de Viviane Reding. Elles auront une forte influence sur la Suisse.

**- Autre mesure: la portabilité des données. Les citoyens sont propriétaires de leurs informations et en disposent à leur guise. Viviane Reding ouvre ainsi le débat sur la monétisation des données privées. Mais que valent-elles?**

- Impossible de le prédire. Tout dépendra du marché. C'est lui qui fixera les prix.

**- Comment voyez-vous votre métier dans cinq ans à la vitesse à laquelle se développent les technologies de l'information?**

- Il sera très différent d'aujourd'hui. J'en parlais encore récemment avec mes collaborateurs. Il n'y a pas un jour sans l'émergence d'une nouvelle problématique. Préposé à la protection des données et à la transparence est une fonction dans laquelle on ne s'ennuie jamais.

